



Règlement La Jarri'Hard 2023

Organisation

SiBo Trails est l'organisateur du Trail « la Jarri'Hard » prévu le Samedi 2 Septembre 2023.

Conditions d'admission

Les courses sont réservées aux coureurs en bonne condition physique. **Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement.**

Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.

Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un report d'inscription pour une autre course des trails de la Jarri'Hard. Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à silvebonnet@hotmail.fr ou par courrier à : «SiBo Trails, 665 Route de la Combe, 38560 Jarrie » au plus tard 1mois avant la course.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction de la préfecture etc....)

Mise hors course

Tout participant pourra être exclu par le Comité de course si celui-ci juge l'attitude du coureur inappropriée ou contraire à l'éthique de la course, et en particulier :

- Absence ou falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Refus de se faire examiner par un médecin ou un secouriste
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritux)
- Dépassement du temps maximal autorisé aux postes de contrôles

Éthique et environnement

Les nuisances sonores devront être limitées et tout coureur vu en train de jeter des déchets, de couper des sentiers sera disqualifié.

Assurance

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve.

Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins, les secouristes et les bénévoles officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur un parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier les barrières horaires.

Contrôle-Abandon

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Classements et récompenses

Des récompenses seront attribuées aux 5 premiers des classements scratch hommes et femmes.

Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Conditions d'admission

- Pour les licenciés:

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- Pour les non-licenciés : un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisation se réserve le droit de refuser un justificatif non valide.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à **la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.



Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Réglementation FFA

Les courses de la Jarri'hard se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.



Règlement trail « La Jarri'Hard 8Km » Samedi 2 Septembre 2023

La Jarri'hard est ouverte à toute personne née en 2008 et avant (catégorie « Cadet » 2023-2024 de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions

Tarifs : 10€

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 2 septembre 2023 de 15h à 17h30 au Château de Bon Repos à Jarrie. **Un briefing OBLIGATOIRE** aura lieu 15min avant le départ de la course, dans l'aire de départ.

Information parcours

- ✓ Départ et arrivée : Château de Bon Repos
- ✓ Heure de départ : 18h00
- ✓ Distance : 8km | Dénivelé : 430m +
- ✓ Altitude min : 363m | Altitude max : 734m

Ravitaillements

- ✓ Un ravitaillement est prévu sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau 0,50 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Frontale
- ✓ Masque Chirurgical (si covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : un gobelet pour les ravitaillements. Dans leur démarche écoresponsable, les Sibotrails ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.



Règlement trail «La Jarri'Hard 16Km» Samedi 2 Septembre 2023

La Jarri'hard est ouverte à toute personne née en 2006 et avant (catégorie « Junior » 2023-2024 de la Fédération Française d'Athlétisme).

Inscriptions

Tarifs : 15€

Les droits d'inscription comprennent la participation à la course, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 2 septembre 2023 de 15h à 17h30 au Château de Bon Repos. Un briefing OBLIGATOIRE aura lieu 15min avant le départ de la course, dans l'aire de départ.

Information parcours

- ✓ Départ et arrivée : Château de Bon Repos
- ✓ Heure de départ : 18h00
- ✓ Distance : 16km | Dénivelé : 810m +
- ✓ Altitude min : 361m | Altitude max : 738m

Ravitaillements

- ✓ Un ravitaillement est prévu sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau 0,50 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Frontale
- ✓ Masque Chirurgical (Si Covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : **un gobelet pour les ravitaillements**. Dans leur démarche écoresponsable, les Sibotrails ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.



Règlement « Randonnée la Jarri'Hard 8Km » Samedi 2 Septembre 2023

La Jarri'hard étant non chronométrée est ouverte à toute personne (les mineurs devront être accompagnés et seront sous la responsabilité de leur accompagnant)

Inscriptions

Tarifs : 10€

Les droits d'inscription comprennent la participation à la randonnée, la sécurité médicale renforcée, la sécurité technique, la dotation d'inscription (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).

Remise des dossards et briefing

Les dossards seront remis le samedi 2 septembre 2023 de 14h à 15h30 au Château de Bon Repos à Jarrie. Un briefing OBLIGATOIRE aura lieu 15min avant le départ de la course, dans l'aire de départ.

Information parcours

- ✓ Départ et arrivée : Château de Bon Repos
- ✓ Heure de départ : 16h00
- ✓ Distance : 8km | Dénivelé : 430m +
- ✓ Altitude min : 363m | Altitude max : 734m

Ravitaillements

- ✓ Un ravitaillement est prévu sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, bénévoles...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Équipement obligatoire

- ✓ Gobelet réutilisable
- ✓ Réserve d'eau 0,50 litre minimum
- ✓ Réserve alimentaire
- ✓ Téléphone portable
- ✓ Masque Chirurgical (si covid ou autres épidémies)

Matériel commun à toutes les courses : un gobelet pour les ravitaillements. Dans leur démarche écoresponsable, les Sibotrails ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

SI Mesures COVID

- Masque obligatoire lors du retrait des dossards mais aussi lors de la course si les conditions sanitaires l'exigent (départ et zone de ravito) .
- Les dossiers doivent être complets pour que les dossards puissent être remis.
- Les secouristes prendront votre température lors du retrait des dossards. Si les secouristes jugent d'une inaptitude physique liée à une forte température, vous ne pourrez pas prendre le départ de votre course.
- Aucune inscription sur place le jour de la course.
- Si les conditions sanitaires l'exigent, l'organisation fera des départs en vague.
- Si la FFA, Préfecture et/ou une Mairie ne donnent pas leur autorisation, la course ne pourra être maintenue et votre inscription sera automatiquement reportée pour l'édition 2024.
- Sur les ravitaillements, des mesures seront prises afin d'éviter tout contact entre coureur et bénévole.
- Il n'y aura pas de cérémonie de remise des prix. Les prix seront remis dès l'arrivée des coureurs.
- Cette liste est non exhaustive et pourra être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.
- PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE